

<https://ricochets.cc/Eolien-deux-federations-nationales-deposent-plainte-contre-l-Etat-pour.html>



# Éolien : deux fédérations nationales déposent plainte contre l'État pour pollution

- Les Articles -



Date de mise en ligne : vendredi 5 juillet 2019

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

La Fédération Environnement Durable (FED) et Sites & Monuments (SPPEF) déposent un recours devant le tribunal administratif de Paris relatif aux déchets de l'industrie éolienne.

La Fédération Environnement Durable (FED), association d'intérêt général, et la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF \* Sites & Monuments) agréée au plan national pour la protection de l'environnement, attaquent l'État devant le Tribunal administratif de Paris en raison de la pollution croissante du territoire générée par les éoliennes industrielles.

Instruites par la multiplication des friches éoliennes à l'étranger, la Fédération Environnement Durable (FED) et Sites & Monuments (SPPEF) déposent un recours devant le tribunal administratif de Paris relatif aux déchets de l'industrie éolienne.

Ce recours vise à engager la responsabilité de l'État du fait de l'illégalité de sa réglementation applicable aux déchets éoliens, laquelle autorise leur abandon dans les sols, néglige la hiérarchie de leurs modes de traitement et n'impose aucune garantie financière crédible en matière de remise en état des sites.

Le tribunal administratif est saisi du préjudice issu de cette réglementation inopérante, nouvelle faveur faite à des promoteurs déjà coupables d'une atteinte fondamentale à la biodiversité, d'une rupture sociale et de la destruction de nombreux paysages ruraux français pour une production électrique anecdotique ruineuse et dépourvue de fiabilité.

Le 19 juin 2019, la Fédération Environnement Durable avait déposé au Conseil d'État un premier recours pour excès de pouvoir contre le ministère de la Transition Écologique et Solidaire demandant notamment l'abrogation de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution de garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Frédéric BISSON

[\(article extrait de Contrepoints\)](#)

### Annexe

Selon le calendrier de la programmation pluriannuelle de l'énergie, (PPE) annoncé par le gouvernement (3), environ 14 500 éoliennes seront installées à l'horizon 2028, ce qui correspondra à une artificialisation massive des sols ruraux, puis à la constitution d'une colossale déchetterie industrielle.

La situation de l'Allemagne (1) confrontée à ses premiers démantèlements d'éoliennes, nous révèle qu'aucune précaution à la hauteur des enjeux n'a été prise par l'État français (2) pour protéger l'environnement.

Le démantèlement de multiples éoliennes géantes est en effet illusoire compte tenu de son coût, pour une consignation de seulement 50 000 euros. Le territoire de la France, lorsque la perfusion de deniers publics cessera, sera couvert de friches industrielles disséminées sur tout le territoire et de lignes de très haute tension devenues inutiles.

Après avoir détruit des haies, rasé des chemins ruraux historiques et construit des routes en plein champ pour acheminer des éoliennes atteignant aujourd'hui 250 mètres de haut, les industriels de l'éolien dont les structures financières sont volontairement insuffisantes, vont abandonner une quantité gigantesque de matériaux polluants non recyclables, voire non traitables : (4)

## Éolien : deux fédérations nationales déposent plainte contre l'État pour pollution

36 millions de tonnes de béton armé pour fabriquer les socles à tout jamais enterrés soit l'équivalent de 1,8 million de camions-toupiers représentant une file de 18 000 km.

435 mille tonnes de plastiques spéciaux pour les pales fabriquées à base de polymères, de fibre de verre et de carbone, très difficilement traitables voire non recyclables. Si ces pales de 55 mètres étaient mises bout à bout, elles couvriraient 2800 km.

8 millions de tonnes d'acier ordinaire, d'aciers spéciaux à base de manganèse, de chrome, de nickel, de molybdène pour les mâts, les rotors etc.

des centaines de milliers de tonnes de cuivre pour les génératrices d'électricité, les câbles électriques, les milliers de transformateurs constituant les postes sources, sans compter les milliers de km de nouvelles lignes à HT pour raccorder les 14 500 éoliennes au réseau et distribuer leur courant intermittent.

6 mille tonnes de terres rares dont principalement le néodyme, un produit chimique stratégique pour fabriquer les aimants des nouveaux alternateurs, difficilement recyclable et produit en Chine dans des conditions écologiques et humaines toxiques défrayant la chronique depuis des années. (4)

15 mille tonnes par an d'huile de vidange par an dont une partie s'écoule dans les sols, polluant durablement les nappes phréatiques.

(1) Le (polluant) recyclage des vieilles éoliennes allemandes : article du Figaro publié le 29 janvier 2019. De nombreux sites subventionnés pendant des années ne sont plus compétitifs au prix actuel de l'électricité. Leur démantèlement implique des investissements que n'ont pas prévus les exploitants, et risque de poser de vrais problèmes écologiques...

(2) Provisions actuelles pour démantèlement d'une éolienne : 50 000 euros.

(3) Renouvelables-La France vise un rythme soutenu d'appels d'offres PARIS, 25 janvier (Reuters)

La France prévoit un rythme soutenu d'appels d'offres dans l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque afin de doubler ses capacités de production d'électricité renouvelable en dix ans, selon le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié vendredi....

Selon le calendrier prévu de développement des renouvelables, des appels d'offres représentant près de deux gigawatts (GW) de capacités d'éoliennes terrestres seront lancés chaque année sur la période 2019-2024... Pour multiplier par environ 2,5 les capacités installées d'éoliennes terrestres. En dix ans, environ 14 500 mâts seraient installés sur le territoire métropolitain à horizon 2028, contre 8000 à fin 2018.

(4) Évaluation de la quantité totale de matériaux du parc éolien français constitué de 14 500 mâts, chiffre issu des brochures techniques de constructeurs allemands et danois d'éoliennes.

(5) La guerre des métaux rares : La face cachée de la transition énergétique et numérique.

*Post-scriptum :*

*Note de l'éditeur : la construction en projet d'éoliennes dans le Parc naturel du Vercors entraînerait la construction de route, la destruction d'une partie considérable de la forêt, ne noria de camions durant la phase de construction*